

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b></p> <p><b>Séance du vendredi 4 septembre 2015</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 25 août 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 4 septembre 2015 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 14</p> <p><b>Délibération n°D_2015_09_04_01</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaine, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier, Mme Sandrine Jallin à M. Fabrice Excoffier, M. Christophe Albert à M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod à M. Alain Chamossset</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usses – Article 4 : Compétences – 1<sup>er</sup> groupe : Aménagement de l'espace**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-17, L 5211-20 et L 5214-16-IV,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2003-2888 du 19 décembre 2003 portant création de la Communauté de Communes du Val des Usses,

**Vu** les arrêtés préfectoraux n° 2006-119 du 20 janvier 2006, n° 2006-2381 du 23 octobre 2006, n° 2013079-0001 du 20 mars 2013, n° 2013213-0008 du 1er août 2013, n° 2014051-0016 du 20 février 2014 et n°2015029-0025 du 29 janvier 2015 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usses,

**Vu** la loi ALUR du 24 mars 2014 permettant notamment la prise de compétence du PLU Intercommunal avant la date du transfert automatique prévu le 27 mars 2017,

**Vu** la délibération n° 2015/07/01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val des Usses en date du 20 juillet 2015 portant élargissement des compétences de la CCVU,

Il est proposé aux communes membres d'adopter les modifications statutaires suivantes :

- Ajout d'une compétence dans le cadre des « compétences obligatoire », comme suit :

**1<sup>er</sup> groupe : Aménagement de l'Espace :**

- Participation à l'élaboration et la gestion du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- Etude, création et gestion de zones à vocation économique supérieures à 5 000m<sup>2</sup>,
- Etudes et réflexions sur l'assainissement du territoire,
- Définition et mise en œuvre d'une politique de réserves foncières,
- Politiques contractuelles territoriales : réalisation et suivi du Contrat Global de Développement,
- Aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels dans le centre Jean XXIII (salle de projection et d'animations),
- **PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale**

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte** la modification de l'article 4 (« compétences ») des statuts de la Communauté de Communes du Val des Usses telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 10/09/15	Fait à Contamine Sarzin, le 10 septembre 2015
Et de la publication le : 10/09/15	Le Maire, A. CHAMOSSON

